

Marcevat, le 18 Décembre 1918.

A Monsieur le Préfet du Cantal.

Monsieur le Préfet,

Note du passeport

Dans la formule de visa (vous sommes obligés d'indiquer la date du départ pour l'étranger ~~ainsi que~~ le point par où l'intéressé franchira la frontière, ainsi que le lieu où il se rend. L'acte de nous fournir ces renseignements et de nous adresser la demande

réclamée d'autre part

Aurillac, le 16 décembre 1918.



Réponse:

Le soussigné vous indique, la date de départ en Suisse aussi tôt que les papiers seront réglés, je franchirais la frontière à

Bellegarde - Genève pour me rendre

à (Suisse) Vevey (7 de Berne

Cause de mon départ:
service militaire

Officier Gendarme
fromager

... actuellement

... à la hauteur

de vous prier
M. qui vous a
Marcevat.

Très humble serviteur

Yubof.

que le Sr Yubof Alfred
le 1er adjoint du Conseil de Révision
satisfait à un sujet
très favorable à
manifesté des sentiments

8 Décembre 1918.

1er Adjoint M^{re} de Maire,

Jugement

Marcenat, le 18 Décembre 1918.

A Monsieur le Préfet du Cantal.

Monsieur le Préfet,

Le Louisigné Imhof Alfred, sujet Suisse, actuellement
fromager chez M. Halder à Marcenat, a l'honneur
de vous exposer :

qu'agé de 19 ans, il doit se rendre, en Suisse pour
se présenter devant le Conseil de révision du
Canton de Berne.

En conséquence, il a l'honneur de vous prier
de vouloir viser son passeport n° 6214 qui vous a
été adressé par M. le Maire de Marcenat.

Il se dit avec respect, le très humble serviteur
de Monsieur le Préfet.
Alfred Imhof.

Le Maire de Marcenat, considérant que le Sieur Imhof Alfred
doit se rendre en Suisse pour être examiné par le Conseil de révision
de son pays, qu'il y a lieu de donner satisfaction à un sujet
de la République sans, émet un avis très favorable à
la demande de l'intéressé qui a toujours manifesté des sentiments
francophiles.

Marcenat, le 18 Décembre 1918.

Le 1^{er} Adjoint M^{on} de Maire,



Jugène M^{on}

*
MAIRIE



LYON, le 10^e Décembre 1918

M. Moutier, Alfred Tuhof
Fromager
à Marcevat

M. Moutier, Cantal

J'ai l'honneur de vous retourner sous ce pli le
passeport N^o 6214 que vous
m'avez adressé par votre lettre en date du 8^e sept
muni de mon visa pour la Suisse sans frais.
Vous devez encore obtenir le visa de la
Préfecture du Cantal par l'intermédiaire de
la Mairie de votre résidence.

Veillez agréer, M. Moutier, mes
salutations empressées.

LE CONSUL DE SUISSE :

Annexe :

Passeport.

Reçu le 16 déc. - le même
jour 2^e de main de Marcevat
date du départ et point par
l'interm^e franchira la fr.